

Intitulé du poste		REFERENT DEPARTEMENTAL DES DIRECTEURS D'ECOLE
Identification du poste	Cadre général	Le référent départemental des directeurs d'école est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN et assure l'accompagnement des directeurs d'école dans l'exercice de leurs missions. Il peut être amené à se déplacer dans les circonscriptions et les écoles de l'académie dans le cadre de ses missions. Cette fonction est liée à l'attribution de deux tiers de décharge pour les missions de référent. Il conserve son poste de directeur.
	Missions	Le référent départemental des directeurs d'école a un rôle de personne ressource auprès des directeurs d'école en répondant à leurs demandes de conseils et d'appui méthodologique. Il devra : - assurer le relais entre l'autorité académique et les directeurs d'école - contribuer à la conception et l'animation d'actions de formation des directeurs d'école - favoriser la mutualisation des pratiques entre directeurs - coordonner la gestion d'une FAQ sur les questions fréquemment posées et l'agenda académique des directeurs d'école - représenter les directeurs d'école lors des instances académiques
	Compétences attendues	 Riche expérience en tant que directeur d'école Bonne connaissance de l'institution, de son organisation hiérarchique et du référentiel métier des directeurs d'école Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, Aisance communicationnelle, écoute bienveillante, Compétences dans le domaine du numérique Discrétion, confidentialité, devoir de réserve Disponibilité et réactivité
Contexte administratif	Profil requis	Directeur d'école en poste depuis au moins deux ans
	Conditions de recrutement	PAP : Poste à profil avec appel à candidatures. Affectation prononcée hors mouvement. Dépôt des candidatures sur la plateforme GAC. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. Les avis favorables seront classés.
	Contact	Secrétariat de l'IENA : ce.9741078D@ac-reunion.fr